

# GUIDE AUX PARENTS

2022-2023



École  
des Moissons

Chers parents,

À l'aube de cette nouvelle année scolaire, il nous fait plaisir d'accueillir votre enfant à l'école des Moissons et de souhaiter la plus cordiale bienvenue à tous les nouveaux élèves. Au nom de l'équipe-école, nous souhaitons à tous une année scolaire empreinte de succès, mais surtout de bien-être et de plaisir!

Voici quelques informations qui vous permettront de mieux connaître le fonctionnement de l'école des Moissons.



Nathalie Charrette  
Direction adjointe



Guylaine Chartrand  
Direction

### **PREMIÈRE JOURNÉE DE CLASSE AU PRIMAIRE**

Vous pourrez trouver sur le site internet de l'école le calendrier scolaire pour l'année 2022-2023

**Tous les élèves du primaire** sont attendus le **lundi 29 aout** pour la 1<sup>re</sup> journée d'école. Nous vous recevrons sur la cour d'école. Voici l'horaire de l'accueil des élèves :

#### **8h30 : Tout le primaire**

**Préscolaire 4 ans : Voir la communication reçue par courriel**

**Préscolaire 5 ans : Voir la communication reçue par courriel**

- *Si des mesures sanitaires s'appliquent encore une fois cette année les parents seront avisés par courriel.*

*\*Les parents des élèves du préscolaire (5 ans et 4 ans) ont déjà reçu une communication pour les informer du fonctionnement de la rentrée progressive qui débutera aussi le 29 aout.*

Le **transport scolaire** sera aussi en service.

## HORAIRE DES COURS

Horaire	Activité
8h10	Arrivée des élèves
8h25 à 11h21	Avant-midi
11h26 à 12h56	Diner
12h56 à 14h35	Après-midi

Préscolaire

Les élèves du préscolaire qui quittent avec leur parent peuvent partir à 14h35.

Les élèves qui vont au service de garde y sont dirigés à 14h35.

**Les élèves qui prennent l'autobus resteront au service de garde de 14h35 à 15h25.**

Horaire	Activité	Nombre de minutes						
8h10- 8h20	Surveillance	10 (SDG)	<i>Récréation 2 (4<sup>e</sup>-5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année)</i>					
8h20-9h14	Période 1	54						
9h14-10h08	Période 2	54	<table border="1"> <tr> <td><b>Période titulaire (3)</b></td> <td>10h08-10h35</td> </tr> <tr> <td><b>Récréation</b></td> <td>10h35-10h55</td> </tr> </table>		<b>Période titulaire (3)</b>	10h08-10h35	<b>Récréation</b>	10h35-10h55
<b>Période titulaire (3)</b>	10h08-10h35							
<b>Récréation</b>	10h35-10h55							
10h08-10h28	<i>Récréation 1 (1<sup>re</sup> - 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année)</i>	20						
10h55-11h49	Période 4	54						
11h49-13h07	Diner	78						
13h07-13h17	Surveillance	10(SDG)						
13h17-14h11	Période 5	54						
14h11-14h31	<i>Récréation</i>	20						
14h31-15h25	Période 6	54						

Primaire

## **RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT SCOLAIRE**

Tous les élèves du préscolaire, les élèves de la 1<sup>re</sup> à la 3<sup>e</sup> année qui habitent à plus de 1km de l'école et les élèves de la 4<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année qui habitent à plus de 1,6 km de l'école sont transportés par autobus **le matin et le soir**. À compter du 22 août, les coordonnées de transport de votre enfant seront disponibles sur le site de la Commission scolaire des Affluents et sur le site de l'école. ([cssda.gouv.qc.ca/établissement/033/](http://cssda.gouv.qc.ca/établissement/033/))

Les avis d'embarquement seront postés uniquement pour les élèves du préscolaire.

## **SERVICE DE GARDE**

Le Service de garde de l'école des Moissons est ouvert de **6h30 à 18h** pour les élèves qui y sont inscrits.

Il y a toujours possibilité de faire des modifications à l'horaire de votre enfant. Ainsi, il est important de communiquer avec Joanie Cyr, la technicienne du service de garde, pour connaître la marche à suivre. Vous pouvez aussi vous référer au contrat du service de garde (déposé sur le site web de l'école).

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec Madame Joanie Cyr au 450- 492-3562, poste 6033.

## **URGENCE**

En cas d'urgence (accident, maladie ou autre situation), l'école communique aussitôt avec la famille ou avec la personne responsable de l'enfant au numéro de téléphone indiqué sur nos listes.

**Il est donc extrêmement important** de nous communiquer toute modification à l'adresse ou au numéro de téléphone que nous possédons (école et Service de garde). Si nous sommes dans l'impossibilité de joindre les personnes responsables, l'école prendra les mesures qu'imposera la situation.

## **LISTE D'EFFETS SCOLAIRES ET FACTURATION**

Les listes des effets scolaires sont déposées sur le site internet de l'école. Il s'agit de fournitures scolaires que vous devez fournir à votre enfant pour le 29 août. Vous trouverez également sur cette liste les cahiers d'activités qui sont vendus dans certaines librairies. Ils doivent aussi être achetés pour la rentrée scolaire.

Les seules fournitures scolaires qui sont vendues à l'école sont indiquées sur la liste du matériel (carnet scolaire, reprographie, cahier maison, etc.). **Tous les frais demandés aux parents** (fournitures scolaires vendues à l'école) **doivent être payés au plus tard le 5 octobre 2022**. Une facturation vous sera envoyée au mois de d'août. Nous privilégions le paiement par internet (la procédure est sur notre site web.)

*\*\*\* Accueil administratif : Vous recevrez une invitation pour prendre un rendez-vous à la rentrée administrative des 17 et 18 août. C'est à ce moment que vous pourrez payer les frais et recevoir l'agenda de votre enfant. \**

## **IDENTIFICATION DES EFFETS PERSONNELS**

Il vous est recommandé d'identifier au nom de votre enfant tous ses effets personnels. Il est encore plus important que chaque enfant apprenne à devenir responsable de ses effets!

Une boîte aux objets perdus est installée près de l'accueil du service de garde. L'élève est invité à aller vérifier lorsqu'il perd un article ou un vêtement.

## **Rencontres de parents**

La première rencontre de parents aura lieu le **8 septembre 2022**.

- Les parents de **4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année** sont invités de **19h30 à 20h00**. (directement dans la classe de votre enfant)
- Les parents de **préscolaire, 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année** sont invités de **18h00 à 19h00**. (directement dans la classe de votre enfant)
- **L'assemblée générale des parents** aura lieu de **19h à 19h30** au gymnase. C'est lors de cette assemblée que nous procéderons aux élections des postes vacants pour le Conseil d'établissement. Il ne s'agit pas d'une rencontre d'information sur le fonctionnement de l'école.

## **COMMUNICATIONS AUX PARENTS**

Toutes les communications de l'école sont acheminées par courriel. Nous vous invitons, si ce n'est pas déjà fait, à nous transmettre votre adresse courriel et nous signaler tout changement éventuel. Mis à part les communications des enseignants, voici les principales communications que vous recevrez pendant l'année scolaire :

- Bulletins et communications informatisées (novembre, janvier, avril et juin)
- Info-parents (au début de chaque mois)
- Inscriptions électroniques aux journées pédagogiques au service de garde
- États de compte mensuels du service de garde

Le site web de l'école des Moissons est mis à jour régulièrement et il est le meilleur outil pour être au courant des activités de l'école, en plus d'avoir accès à tous les documents relatifs au fonctionnement (règles de vie, contrat du service de garde, horaires, calendriers, listes des fournitures scolaires, ordres du jour et procès-verbaux des rencontres du conseil d'établissement...).

[Cssda.gouv.qc.ca/établissement/033/](http://Cssda.gouv.qc.ca/établissement/033/)

## **RÈGLES DE VIE**

Vous trouverez les règles de vie de l'école, telles qu'approuvées par le Conseil d'établissement, sur le site web de l'école.

Afin de favoriser la concentration et les apprentissages des élèves, nous favorisons un temps de collation en classe.

Nous recommandons des aliments qui sont nutritifs et sources d'énergie comme les fruits, les légumes, le fromage et le yogourt.

**Les aliments contenant des noix et des arachides sont formellement interdits à l'école.**

### **SURVEILLANCE SUR LA COUR**

Pour des motifs de sécurité, nous vous informons que :

- Le matin, la surveillance débute à 8h10
- Le midi, la surveillance débute à 13h07.
- Les élèves ne doivent jamais se présenter dans la cour avant l'heure prévue car il n'y a pas de surveillance.

### **CIRCULATION DANS L'ÉCOLE**

- **Afin d'assurer la sécurité des élèves à l'école, nous demandons à tous les visiteurs qui se présentent de s'adresser au secrétariat.**
- Si vous désirez rencontrer un enseignant ou la direction, nous vous invitons à prendre rendez-vous avant de venir à l'école afin de vous éviter des attentes ou des déplacements inutiles.

### **DÉBARCADÈRE D'AUTOBUS ET STATIONNEMENT**

**Il est interdit de stationner dans le débarcadère des autobus.** Cependant, il est possible de vous y arrêter temporairement pour déposer votre enfant à l'extérieur des heures prévues pour les autobus (8h à 8h30 et 14h30 à 15h40)

**De plus, il vous est demandé de ne jamais vous stationner derrière les véhicules du stationnement, même quelques minutes.** C'est une zone passante et l'arrêt à cet endroit réduit grandement la sécurité de nos élèves!

### **ASSURANCES**

Le centre de services scolaire offre une assurance–accidents à tous les élèves. Cette protection couvre de façon raisonnable les accidents en lien avec les activités de l'école (à l'intérieur et à l'extérieur de ses terrains). Vous pouvez avoir plus d'information sur les assurances en consultant le site internet du centre de services scolaire.

### **ABSENCE DE VOTRE ENFANT**

Lorsque votre enfant ne se présente pas à l'école, nous vous demandons de nous en informer en laissant un message sur la boîte vocale au numéro (450) 492-3562 poste 1, et ce, en tout temps.

De plus, si votre enfant fréquente le Service de garde de l'école, vous devez également l'aviser de cette absence (poste 2).

Par mesure de sécurité, si votre enfant est absent de l'école et que nous n'avons pas reçu votre appel, la secrétaire tentera de vous joindre.

### **RETARDS**

Par mesure de prévention, rappelez régulièrement à votre enfant de ne pas s'attarder le long du parcours et de se rendre directement chez lui ou à l'école, selon le cas.

Lors d'un retard, l'enfant doit se présenter au secrétariat pour que nous puissions noter son arrivée et lui remettre sa carte d'absence.

Il est important d'encourager la ponctualité afin que les élèves puissent bien vivre la routine du matin et débiter leurs activités d'apprentissage comme leurs pairs.

### **DÉPART AVANT LA FIN DES COURS**

Si votre enfant doit quitter avant la fin de la journée, vous devez vous présenter au secrétariat de l'école pour que nous puissions l'appeler dans sa classe.

Si vous savez d'avance que votre enfant devra quitter), vous pouvez remettre une note dans son facteur pour informer son enseignant.

### **ENFANTS MALADES**

Quand un élève est malade à l'école, nous prévenons les parents afin qu'on puisse venir le chercher. Nous ne retournons jamais un enfant malade à la maison sans qu'il ne soit accompagné par ses parents ou une autre personne désignée par eux.

Lorsque vous constatez que votre enfant est atteint d'une maladie contagieuse, il vous est demandé de le garder à la maison. Il est cependant **très important d'informer l'école** après avoir reçu un diagnostic officiel de votre médecin.

### **PRISE DE MÉDICATION À L'ÉCOLE**

Aucun enfant ne peut avoir en sa possession des médicaments à l'exception des pompes pour l'asthme. Toutefois, si une prise de médication devait se faire sur les heures d'école, vous devrez voir avec la secrétaire ou la technicienne du service de garde pour connaître la procédure qui s'applique.

### **HABILLEMENT**

- Pour les cours d'éducation physique, le port du short/pantalon sport et du chandail à manches courtes est obligatoire.
- Les élèves du préscolaire, de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> année ne se changent pas au vestiaire. Ils doivent donc arriver vêtus pour leur cours.
  - Il est suggéré d'avoir une paire de souliers ou espadrilles pour l'intérieur et une autre paire pour l'extérieur afin de garder l'école propre.
  - Il est plus facile de retrouver des vêtements égarés lorsqu'ils sont identifiés.
  - Pour la période hivernale, il serait souhaitable que votre enfant ait quelques vêtements de rechange (bas, mitaines, foulard), particulièrement les petits du préscolaire, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année.
  - Le port des bottes est obligatoire à partir de la première chute de neige jusqu'à sa disparition.

### **FERMETURE EN CAS D'URGENCE**

Pour des raisons de force majeure, il peut arriver que la Directrice générale du Centre de services scolaire décide de fermer les écoles. Vous en êtes informés directement sur le site du Centre de services scolaire des Affluents.

### **TRANSPORT À VÉLO**

L'école ne se tient pas responsable du bris ou du vol de vélos. Il est important de fournir à votre enfant un cadenas sécuritaire lorsqu'il vient à l'école à vélo.